

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **14 septembre 2017** à **19h30**

*N° délibération*  
**D2017-06-01**

*Date de convocation*  
**8 septembre 2017**

*Date d'affichage*  
**8 septembre 2017**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel	

*Etaient absents excusés*

M. MARION Julien	
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à PREVOT Nadège

Objet : **Convention sur le déploiement du réseau fibre optique sur les supports aériens**

Les études de déploiement du réseau FTTH (Fibre optique jusqu'au domicile) sur le périmètre de MOSELLE FIBRE sont en cours de réalisation.

Dans le cadre du déploiement de ce réseau, les infrastructures existantes sont mobilisées et notamment les infrastructures aériennes exploitées par URM.

Aux fins de l'utilisation de ces infrastructures, URM impose la signature d'une convention afin d'autoriser MOSELLE FIBRE à utiliser ces poteaux. La convention type est annexée au présent rapport.

Les signataires de ces conventions sont :

- la Commune, Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité, en qualité de propriétaire de ces infrastructures,
- URM, en qualité d'exploitant du réseau de distribution d'électricité,
- MOSELLE FIBRE, en qualité de propriétaire du réseau FTTH,
- le groupement d'entreprises AXIANS-SOGEA-SOGETREL, en qualité de constructeur du réseau,
- MOSELLE NUMERIQUE, en qualité d'exploitant du réseau FTTH.

Pour rappel, le marché de conception – réalisation, ainsi que le contrat de délégation de services public relatif à l'exploitation du réseau FTTH, prévoient la prise en charge financière des redevances d'occupation de ces poteaux, dans les conditions décrites par ces conventions.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aérien (HTA) avec :
  - URM,
  - MOSELLE FIBRE,
  - MOSELLE NUMERIQUE,
  - le groupement d'entreprises AXIANS-SOGEA-SOGETREL.
  
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Fait à Silly-sur-Nied, le 14 septembre 2017  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Par déléation, Le Maire-adjoint  
**Nicolas OLEKSIUK**  
Signature et cachet

